

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le
ID : 089-218904183-20250313-DC25_062-DE



affiché le 13/03/25

DÉCISION DU MAIRE N° 2025 – 062

Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrats

COMMANDE PUBLIQUE

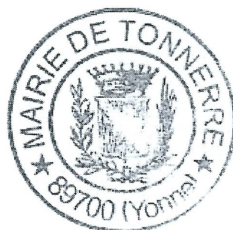
CONTRAT DE LOCATION DE COURTE DUREE D'UN TERMINAL DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE POUR LE CAMPING

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant la nécessité d'équiper le camping d'un terminal de paiement par carte bancaire pour la période d'ouverture ;
- Considérant l'offre de la S.A. JDC pour le contrat de location de courte durée ;

DECIDE

- De l'autoriser, ou son représentant, à signer le contrat avec la S.A. JDC sise ZAC Montagne Plus, avenue de l'Europe à La Montagne (44620), aux conditions suivantes :
 - Matériel : Terminal Fixe communication IP,
 - Durée du contrat : du 09/04/2025 au 14/10/2025,
 - Loyer : 312.00 € TTC ;
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout avenant à ce contrat selon les besoins du camping.



A Tonnerre, le 13 mars 2025,
Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre